

5.3 - Société PRIVILEGE MARINE des Sables d'Olonne (85) - Abandon de créance

En difficulté, le chantier naval PRIVILEGE MARINE (construction de catamarans de plaisance haut de gamme - chiffre d'affaires 2022 = 13,2 M€ - 200 salariés) des Sables d'Olonne (85) a été récemment repris par un fonds d'investissement tchèque qui y a immédiatement injecté des fonds importants (4 M€) pour éviter une procédure collective. Ce fonds est disposé à effectuer un nouvel apport de 5 M€ mais a demandé aux partenaires de l'entreprise (clients, créanciers, fournisseurs) d'engager des efforts équivalents en vue de diminuer le passif existant. La Région est pour sa part exposée au titre de deux prêts (2016 et 2022), pour un montant global de 1,2 M€.

En cas d'aboutissement, le nouvel actionnaire a prévu de nombreux projets de développement pour l'entreprise vendéenne :

- Investissements industriels et digitaux pour un montant de 2 M€,
- Modernisation des gammes (coût de 1 M€),
- Développement d'un prototype de catamaran innovant : budget de 3 M€ sur deux ans,
- Recrutement d'une centaine de personnes sur trois ans (construction de 20 bateaux/an contre 10 à 12 actuellement).

A date, PRIVILEGE MARINE a obtenu :

- une compensation de ses clients (rehaussement des prix de vente) d'environ 1,1 M€,
- des rabais de ses fournisseurs pour près de 500 K€,
- un probable abandon des créances bancaires à hauteur de 1,2 M€.

Compte tenu de l'opportunité que représente pour l'entreprise l'arrivée d'un nouvel actionnaire aux moyens financiers importants et aux projets de développement ambitieux, il est proposé que la Région consente un abandon de créance au titre du prêt attribué à la société en 2022 ; il est également proposé d'accorder un différé de remboursement supplémentaire d'une durée de deux ans concernant le solde de ce prêt.

En conséquence, je vous propose d'approuver un abandon de créance d'un montant de 250 000 € et un allongement de la durée de remboursement du solde du prêt attribué en 2022 au profit de la société PRIVILEGE MARINE des Sables d'Olonne (85), sur la base du régime cadre exempté de notification N° SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) ; je vous propose également d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention N° 2022-08588 présenté en 5.3 annexe 1 et de m'autoriser à le signer.